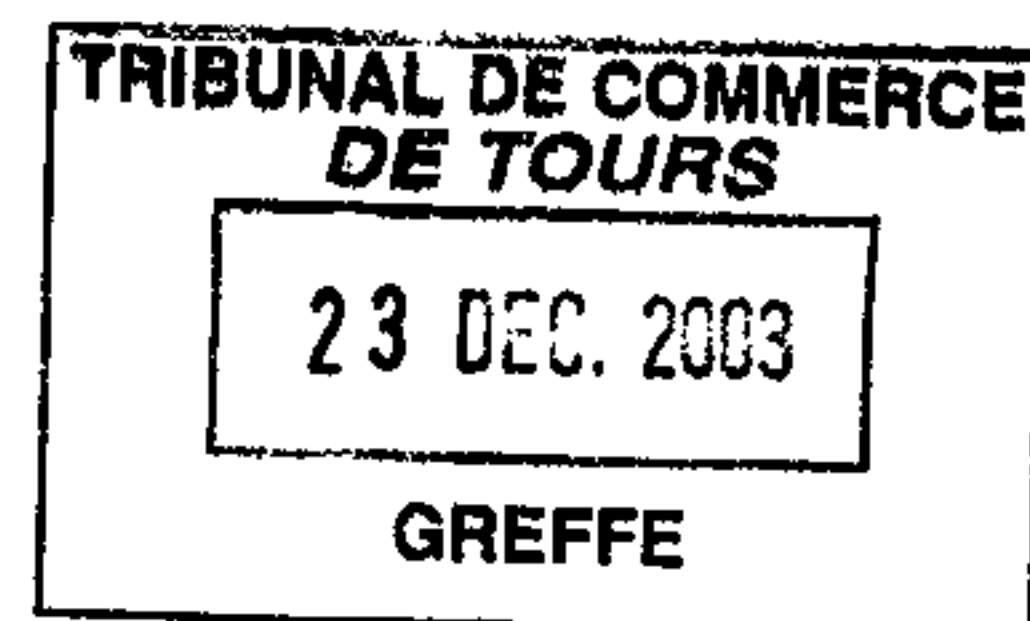


A.S.P. TECHNOLOGIES
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1 045 000 euros
Siège social : "Le Vigneau"
37370 SAINT PATERNE RACAN
411 816 176 RCS TOURS



2003 - 05829

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 12 FEVRIER 2003

L'an deux mille trois, et le douze février, à dix-neuf heures trente, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur PERNOT Daniel, Commissaire aux comptes, est absent.

Monsieur BROSSARD Serge préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Françoise BROSSARD et **Monsieur Olivier BROSSARD**, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Maître BERNE assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, possèdent la totalité des 55 000 actions.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer :

- **C.D.P.** (Cabinet Daniel Pernot), demeurant 42 Rue Vignon 75009 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Daniel PERNOT dont le mandat est arrivé à expiration ;
- **JANNY MARQUE**, dont le siège social est situé 23 Rue de Cronsadt, 75015 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur ROZES Olivier, dont le mandat est arrivé à expiration.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Mr Serge BROSSARD

LE SECRETAIRE
Me Daniel BERNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LES SCRUTATEURS
Mme Françoise BROSSARD

Mr Olivier BROSSARD